

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze avril deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Henri PALA, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Gérard BEAUBIER, Roger DESROCHES (en remplacement de Alain FAUCHER), Dominique GILLES, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Catherine CELESTIN, Philippe STEYAERT, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement de Paul DUCHEZ), Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Paul DUCHEZ, Béatrice DUFOUR, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Pierre LANGLADE, Alexandre MAZIN.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2012-073 : TOURISME – TARIF DE LOCATION VISIOGUIDE ET GPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que l'Office de Tourisme de Noblat propose différents circuits et activités qui peuvent nécessiter du matériel spécifique.

Monsieur le Président explique que l'activité « géocaching » peut-être faite à l'aide de téléphone mobile, propriété des touristes mais que ces derniers peuvent également, s'ils le souhaitent, solliciter la mise à disposition par l'Office de Tourisme, d'un GPS spécifique pour la recherche des caches sur le territoire de Noblat.

Monsieur le Président ajoute que cette année 2012 verra également la mise en place de l'action visite par visioguide GPS qui nécessitera la fourniture de matériel visio-guide équipé d'un GPS pour ceux qui veulent bénéficier de ce nouveau type de découverte de notre territoire grâce aux différents circuits créés.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de déterminer le prix de location du matériel nécessaire à ces deux activités.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
28 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe le tarif de location des GPS pour l'activité géocaching à 4 € par jour quelle que soit la cache considérée,

Fixe le tarif de location des visioguides GPS à 4 € par jour quel que soit le circuit considéré,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette action.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 16 avril 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TOURISME - TARIF DE LOCATION VISIOGUIDE ET GPS

Date de transmission de l'acte : 23/04/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 23/04/2012

Numéro de l'acte : 2012-073 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120412-2012-073-DE

Date de décision : 12/04/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes